

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 29 JUIN 2021
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2021

Affichage du compte-rendu sommaire : 5 juillet 2021

Les organes délibérants des Communautés de Communes sont soumis aux dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux, en tant qu'elles ne sont pas contraires à des dispositions propres à ces établissements, en application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article renvoie notamment à l'article L. 2121-25 du même code qu'il convient de transposer en ce qui concerne l'affichage du compte rendu sommaire des séances des Conseils Communautaires, à défaut de disposition spécifique contraire. Ainsi, le compte rendu sommaire des séances de l'organe délibérant, comme pour le conseil municipal, doit être affiché dans les huit jours suivants au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur son site internet.

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin à 20 h 00, à la Maison de l'Île à Auvers-sur-Oise, 78 rue Marcel MARTIN, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle MÉZIÈRES, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 21 juin 2021.

Titulaires présent(e)s :

Nadine LECLERCQ, Isabelle MÉZIÈRES, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Cécile HÉBERT-JACQUET, Christophe MÉZIRÈRES, Éric COLIN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL (Butry-sur-Oise), Gérard LEROUX, Marie-Agnès PITOIS, Matthieu LAURENT (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard).

Suppléant votant :

Christian PION (Ménouville).

Procurations :

Marc LEBOURGEOIS à Isabelle MÉZIÈRES, Dorothéa OBERTI à Jean-Pierre OBERTI, Michel RAYROLE à Cécile HÉBERT-JACQUET, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise) à Matthieu LAURENT (ENNERY), Chantal DESHONS à Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée), Anne SAGLIER (Valmondois) à Marion WALTER (Livilliers).

Absents excusés :

Dorothéa OBERTI, Marc LEBOURGEOIS, Michel RAYROLE, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Chantal DESHONS (Nesles-la-Vallée), Henri JALLET (Ménouville), Anne SAGLIER (Valmondois).

Absente :

Catherine AZE (Butry-sur-Oise).

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Brahim MOHA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Assistaient

Isabelle SAINVET SEMAVO

Delphine SONCK Secrétaire générale

Audrey DELIÈGE Directrice Générale des Services

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20h12.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 6 avril 2021

- 1 – Compte rendu financier au 31 décembre 2020 de la Z.A.E. des portes du Vexin à Énnery
- 2 – Avenant n°8 à la convention publique d'aménagement du parc d'activités des Portes du Vexin à Ennery
- 3 – Acquisition du Lot 7 du parc d'activités des Portes du Vexin à Ennery
- 4 – Règlement de fonctionnement des crèches LPCR
- 5 – Approbation du compte de gestion 2020 : Budget principal
- 6 – Approbation du compte administratif 2020 : Budget principal
- 7 – L'affectation des résultats définitifs de 2020 : Budget principal
- 8 – Approbation du compte de gestion 2020 : Budget annexe Z.A.E.
- 9 – Approbation du compte administratif 2020 : Budget annexe Z.A.E.
- 10 – L'affectation des résultats définitifs de 2020 : Budget annexe Z.A.E.
- 11 – Approbation du compte de gestion 2020 : Budget annexe Office du Tourisme
- 12 – Approbation du compte administratif 2020 : Budget annexe Office du Tourisme
- 13 – L'affectation des résultats provisoires de 2020 : Budget annexe Office du Tourisme
- 14 – Sollicitation d'une subvention DSIL 2021 : Projet France Services
- 15 – Signature de la convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)
- 16 – Répartition dérogatoire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales au titre de 2021 – Délibération d'intention
- 17 – Sollicitation d'une subvention exceptionnelle de l'association Foyer Rural de Labbeville année 2021
- 18 – Mise à jour du RIFSEEP
- 19 – Mise en place du compte épargne temps (CET)
- 20 – Décision modificative n°1 : Budget annexe Office du Tourisme
- 21 – Tarifs de la Taxe de Séjour : année 2022
- 22 – Tarifs des visites guidées organisées par l'Office du Tourisme Communautaire : Adultes et scolaires - Année 2021

Information diverse :

Débat sur la fusion de la Conférences Maires et de la Réunion de Groupe.

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 6 avril 2021

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE
APPROUVER le compte rendu du Conseil Communautaire du 6 avril 2021.

1 – Compte rendu financier au 31 décembre 2020 de la Z.A.E. des portes du Vexin à Énnerly

Rapporteur : Isabelle SAINVET
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE
APPROUVER le compte rendu financier au 31 Décembre 2020, portant sur la ZAE des Portes du Vexin établi par la SEMAVO.

2 – Avenant n°8 à la convention publique d'aménagement du parc d'activités des Portes du Vexin à Ennerly

Rapporteur : Isabelle SAINVET
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE
AUTORISER Madame la Présidente à signer l'avenant n°8 à la Convention Publique d'Aménagement,
PRENDRE ACTE que la SEMAVO versera, à l'occasion de la signature de l'acte de vente portant sur le lot n° 7 de la ZAC, une avance sur résultat de 349 520 € sur la base d'un titre de recette qui sera émis après approbation du CRACL au 31 décembre 2020,
DIRE que la CCSI règlera sur ses fonds propres le montant de la TVA soit la somme de 69 904 € qu'elle pourra récupérer auprès de la Direction Générale des Impôts.

3 – Acquisition du Lot 7 du parc d'activités des Portes du Vexin à Ennerly

Rapporteur : Isabelle SAINVET
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE
AUTORISER Madame la Présidente à signer l'acte authentique de vente portant sur le lot n° 7 de la ZAC des Portes du Vexin à Ennerly ;
PRENDRE ACTE que la SEMAVO versera, à l'occasion de la signature de l'acte authentique, une avance sur résultat de 349 520 € sur la base d'un titre de recette qui sera émis après approbation du CRACL au 31 décembre 2020 et signature de l'avenant n° 8 à la convention publique d'aménagement.
DIRE que la CCSI règlera sur ses fonds propres le montant de la TVA soit la somme de 69 904 € qu'elle pourra récupérer auprès de la Direction Générale des Impôts.

4 – Règlement de fonctionnement des crèches LPCR

Rapporteur : Stephan LAZAROFF

Point annulé et reporté au conseil de septembre 2021

5 – Approbation du compte de gestion 2020 : Budget principal

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

APPROUVER le compte de gestion de l'année 2020 du budget principal.

6 – Approbation du compte administratif 2020 : Budget principal

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

APPROUVER le compte administratif de l'année 2020 du budget principal.

7 – L'affectation des résultats définitifs de 2020 : Budget principal

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

AFFECTER au budget primitif 2021 du budget principal les résultats définitifs de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 1.096.577,73 €
- ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour : 400.000,00 €

8 – Approbation du compte de gestion 2020 : Budget annexe Z.A.E.

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

APPROUVER le compte de gestion de l'année 2020 du budget annexe Z.A.E.

9 – Approbation du compte administratif 2020 : Budget annexe Z.A.E.

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE
ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
APPROUVER le compte administratif de l'année 2020 du budget annexe Z.A.E.

10 – L'affectation des résultats définitifs de 2020 : Budget annexe Z.A.E.

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE
AFFECTER au budget primitif 2021 du budget annexe Z.A.E. les résultats définitifs de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 36.451,84 €
- ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour : - €

11 – Approbation du compte de gestion 2020 : Budget annexe Office du Tourisme

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE
APPROUVER le compte de gestion de l'année 2020 du budget annexe de l'Office du Tourisme.

12 – Approbation du compte administratif 2020 : Budget annexe Office du Tourisme

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE
ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
APPROUVER le compte administratif de l'année 2020 du budget annexe Office du Tourisme.

13 – L'affectation des résultats provisoires de 2020 : Budget annexe Office du Tourisme

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE
AFFECTER au budget primitif 2021 du budget annexe Office du Tourisme les résultats définitifs de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 1.229,06 €
- ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour : 9.322,02 €

14 – Sollicitation d’une subvention DSIL 2021 : Projet France Services

Rapporteur : Christophe BUASTOIS
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MAJORITÉ
(Par 4 contre)

Marion WALTER (Pouvoir Anne SAGLIER), Olivier DESLANDES, Marie-Agnès PITOIS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

DÉPOSER un dossier de subvention auprès de la Préfecture du Val d’Oise dans le cadre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local au titre de l’année 2021 pour financer le projet de France Services au sein de la Poste de Nesles-la-Vallée (95),

SOLLICITER un taux de subvention maximum,

PRÉSENTER le plan de financement suivant :

DÉPENSES (€)			RECETTES (€)		
Libellé	H.T.	%	Libellé	H.T.	%
Honoraires architecte	13 000,00 €	5	Préfecture - D.S.I.L.	218 400,00 €	80
Travaux de rénovation et de mise en conformité	130 000,00 €	48			
Matériels informatiques	60 000,00 €	22			
Mobiliers de bureau	40 000,00 €	15			
Formation du personnel	5 000,00 €	2			
Signalétiques, communications intérieures et extérieures	5 000,00 €	2	Communauté de Communes (Autofinancement)	54 600,00 €	20
Imprévus	20 000,00 €	7			
TOTAL	273 000,00 €	100	TOTAL	273 000,00 €	100

SIGNER tous les documents utiles à la demande de subvention ainsi qu’au versement de ladite subvention dans le cas où celle-ci serait accordée,

TRANSMETTRE la présente délibération au contrôle de légalité ainsi qu’à Mme La Trésorière.

15 – Signature de la convention d’initialisation du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MAJORITÉ
(Par 1 abstention)
Olivier DESLANDES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

APPROUVER la convention d’initialisation jointe en annexe,

AUTORISER la Présidente à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE),

SOLLICITER auprès des services de l’état une aide au financement des coûts d’ingénierie nécessaires à l’élaboration du CRTE.

16 – Répartition dérogatoire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales au titre de 2021 – Délibération d'intention

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

DÉCIDER d'opter en 2021 pour une répartition libre du Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales,

DÉCIDER que la totalité du prélèvement au titre du FPIC pour l'année 2021, sera pris en charge par la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (part EPCI et parts communales),

DIRE que la présente délibération d'intention sera confirmée, le cas échéant, par une seconde délibération à adopter dans les deux mois suivant la notification du FPIC 2021 par le représentant de l'Etat dans le département, et confirmant cette répartition dérogatoire libre,

AUTORISER la Présidente à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17 – Sollicitation d'une subvention exceptionnelle de l'association Foyer Rural de Labbeville année 2021

Rapporteur : Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MAJORITÉ

(Par 10 abstentions)

Marion WALTER (Pouvoir Anne SAGLIER), Olivier DESLANDES, Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT (Pouvoir Alain ZIMMERMAN), Marie-Agnès PITOIS, Brahim MOHA, Christian Pion, Alain VAILLANT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

OCTROYER d'une subvention de fonctionnement à l'association Foyer Rural de Labbeville à hauteur de 700€,

AUTORISER donnée à la Présidente de procéder au versement de ladite subvention,

PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 à l'article 6574.

18 – Mise à jour du RIFSEEP

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

APPROUVER les mises à jour réglementaires du RIFSEEP dont l'entrée en vigueur interviendra au 1^{er} juillet 2021,

AUTORISER la Présidente à fixer, par arrêté individuel, le montant à percevoir par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus,

AUTORISER la Présidente à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

19 – Mise en place du compte épargne temps (CET)

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

ADOPTER les modalités ainsi proposées afin de régler le compte épargne temps au sein de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,
PRÉCISER qu'elles prendront effet, à compter du 1er janvier 2021,
AUTORISER La Présidente à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

20 – Décision modificative n°1 : Budget annexe Office du Tourisme

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

MODIFIER les crédits budgétaires de la façon suivante :

CHAPITRE	ARTICLE	DÉPENSES	
		DIMINUTION DE CRÉDITS	AUGMENTATION DE CRÉDITS
20 – Immobilisations incorporelles	2051 – Concessions, droits similaires	/	2.400 €
21 – Immobilisations corporelles	2188 – Autres immobilisations corporelles	2.400 €	/
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT		2.400 €	2.400 €
TOTAL DÉCISION MODIFICATIVE N°1		0 €	0 €

APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Office du Tourisme Communautaire pour l'année 2021.

21 – Tarifs de la Taxe de Séjour : année 2022

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

FIXER à compter du 1^{er} janvier 2022, le montant de cette taxe :

- par personne et par nuitée
- par type et catégorie d'hébergement :

	CCSI	TAD	TAR	Total
Palaces	2,20€	0,22€	0,33€	2,75€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00€	0,20€	0,30€	2,50€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4	1,68 €	0,17€	0,25€	2,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,20 €	0,12 €	0,18€	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,72 €	0,07 €	0,11€	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,64 €	0,06 €	0,10€	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h00	0,40 €	0,04 €	0,06€	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,16 €	0,02 €	0,02€	0,20 €

CCSI = taxe de séjour sur le territoire de la CCSI

TAD = Taxe Additionnelle Département de 10%

TAR = Taxe Additionnelle Région de 15%

DÉCIDER que l'application de cette taxe de séjour se fera au réel,

APPLIQUER le taux de 5% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement,

FIXER la période d'assujettissement de la taxe de séjour en année civile, avec un versement au trimestre échu,

AUTORISER la Présidente à mettre en œuvre, pour les retards de paiement ou pour les cas de non-paiement de la taxe par l'hébergeur, une procédure de taxation d'office après avoir mis en demeure le redevable défaillant de régulariser sa situation, à défaut :

- Tout retard dans le versement du produit de la taxe donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 0,20 % par mois de retard.
- Tout manquement en cas de non-déclaration et de non-paiement (déclaration inexacte, incomplète, retard de paiement...) de la taxe par l'hébergeur pourra donner lieu à une sanction dans la limite de 12 500€ au maximum par déclaration :
 - Absence ou retard pour la production de la déclaration : peine d'amende allant de 750€ à 12 500€,
 - Non-acquittement de la taxe de séjour forfaitaire (peine d'amende allant de 750€ à 2500€).

22 – Tarifs des visites guidées organisées par l'Office du Tourisme

Communautaire : Adultes et scolaires - Année 2021

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

APPROUVER les tarifs suivants pour les visites guidées à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Tarif groupe	Visite de 2h00	Visite de 3h00	Visite de jour 5h00	Heure supplémentaire	Supplément langue
Tarif public adultes	190€	240€	400€	85€	26€
Tarif public scolaires	175€	230€	/	85€	26€
CDT Val d'Oise	180€	240€	/	85€	26€
Château Adultes	170€	240€	/	85€	26€
Château scolaires	160€	240€	/	85€	26€
Collège Saint Martin Pontoise	175€	240€	/	85€	26€
Grand Circle	180€	240€	/	85€	26€
Kuoni Gulliver	180€	240€	/	85€	26€
Professionnels du tourisme sous partenariat	180€	240€	/	85€	26€
Route marine 10%	180€	240€	/	85€	26€
Touren Services	180€	240€	/	85€	26€

Point sur table

Tarifs de l'École de Musique Sausseron Impressionnistes 2021/2022

Rapporteur : Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MAJORITÉ

(Par 5 abstentions)

Olivier DESLANDES, Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS,
 Brahim MOHA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE

DECIDER de modifier les tarifs de l'École de Musique Sausseron Impressionnistes pour la période 2021/2022.

Prestation	Coût de la prestation	Enfant ou étudiant		Adulte	
		Participation financière CCSI 50%	Coût net pour l'élève CCSI	Participation financière CCSI 20%	Coût net pour l'élève CCSI
Formule complète	1 100,00 €	550,00 €	550,00 €	220,00 €	880,00 €
Eveil ou initiation musicale	296,00 €	148,00 €	148,00 €	/	/
Formule Mixte ou chorale	320,00 €	160,00 €	160,00 €	116,00 €	204,00 €
Formule pratiques collectives	320,00 €	160,00 €	160,00 €	116,00 €	204,00 €
Formule loisirs (2 élèves par demi-heure)	465,00 €	/	/	93,00 €	372,00 €

Mme La Présidente lève la séance à 22h50.

Compte-rendu sommaire à disposition dans l'attente du procès-verbal complet qui sera mis en ligne après approbation des conseillers communautaires lors d'une prochaine séance.

A Auvers-sur-Oise, le 5 juillet 2021.

Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la C.C.S.I.



Les annexes des délibérations sont consultables aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

